

plutôt sous forme de prêts que de prise de participation plutôt que d'avoirs majoritaires au capital social. Cela continuerait de convenir au gouvernement canadien.

M. J. M. Forrestall (Darimouth-Halifax-Est): Étant donné que le ministre a déclaré que toute la question du procédé d'enrichissement de l'uranium est loin d'être réglée, peut-il nous assurer qu'avant de prendre une décision finale, les avantages d'un contrôle financier canadien, le problème de la pollution et, en réalité, l'ensemble de la question, seront comparés aux avantages relatifs de l'aménagement de l'énergie marémotrice du bassin des Mines?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que lorsqu'il y aura des nouvelles précises à annoncer avant la prise de décisions finales la Chambre en sera avertie en bonne et due forme. Jusqu'ici, nous pouvons simplement informer le Japon que nous accueillerons d'emblée ses suggestions à ce sujet. A l'étape actuelle, il ne serait pas opportun de présenter quoi que ce soit à la Chambre, car il n'y a rien de précis à annoncer. Les députés peuvent être assurés que je ferai rapport à la Chambre en temps et lieu.

* * *

AIR CANADA

LE CONGÉDIEMENT DE PERSONNEL À OTTAWA—LE TRANSFERT DE SERVICES À MONTRÉAL

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question s'adresse au ministre des Transports. S'il ne l'a pas déjà fait, le ministre effectuerait-il une enquête sur la mise à pied par Air Canada de 50 préposés à la location des places à Ottawa, afin de s'assurer qu'on offre un autre emploi à ces personnes et que cette mesure ne rentre pas dans le cadre d'un vaste programme de mises à pied d'un bout à l'autre du pays, mis en œuvre par Air Canada et le Canadien National? Le ministre s'assurera-t-il aussi qu'il n'y aura pas détérioration du service offert au public à cet égard, car il est de la plus haute importance que le service soit de première qualité dans la capitale du pays?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de me conformer à la suggestion du député. Je possède des renseignements préliminaires que je peux communiquer à la Chambre. Air Canada m'a averti que ce fusionnement des services de réservation et autres rentre dans le cadre d'une politique appliquée dans d'autres régions du Canada. On offrira immédiatement un autre emploi dans le centre de Montréal, je crois, où cela va être réalisé, à 25 personnes au moins qui seront touchées par cette mesure. Comme ce projet ne prendra pas effet dans sa totalité avant octobre prochain, on prévoit qu'à ce moment-là, certains employés seront partis du fait de la diminution normale des effectifs. D'autres se verront proposer des emplois dans d'autres régions du pays. Leurs frais de déplacement et de déménagement ordinaires leurs seront remboursés.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre a-t-il remarqué avec quel brio le ministre a répondu à la question et s'en fera-t-il un exemple pour l'avenir?

[L'hon. M. Greene.]

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre, qui répond si bien, pourrait-il nous dire si Air Canada l'a consulté avant de décider de déplacer les services de réservation par téléphone d'Ottawa à Montréal et si ces consultations ont porté sur l'ensemble du projet de la compagnie? Aussi, le ministre approuve-t-il ce projet?

L'hon. M. Jamieson: Le député, comme n'importe qui à la Chambre, sait bien qu'on ne me consulte pas sur ces questions de gestion. J'ai eu des entretiens, naturellement, avec la direction d'Air Canada au sujet de son programme de gestion d'ensemble pour l'avenir immédiat—c'est à cette occasion que nous avons discuté de la centralisation des réservations. Cette méthode est de pratique courante maintenant, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

M. Lewis: Comme il ne s'agit pas seulement d'emplois mais du service à assurer à la capitale du pays, le ministre aurait-il l'obligeance d'examiner cette décision d'Air Canada et voudrait-il nous promettre de faire une déclaration à l'appel des motions, à la reprise de la session l'an prochain, pour nous expliquer la raison de cette décision de la part de la compagnie?

L'hon. M. Jamieson: Je ne sais trop si les citoyens de la capitale, si importante soit-elle, ont plus d'importance que ceux d'ailleurs au pays...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre pourrait peut-être répondre le plus tôt possible. Nous n'avancions pas très vite ce matin, comme les députés peuvent le constater, et la période des questions se terminera dans quelques minutes. J'espère que les questions supplémentaires ne seront pas trop nombreuses.

L'hon. M. Jamieson: Je vais être bref, monsieur l'Orateur. On vise dans tout cela à une plus grande efficacité; il s'agit de donner un meilleur service. C'est néanmoins avec plaisir que j'examinerai l'idée du député et verrai si je puis faire quelque chose.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Comme les services de réservations seront centralisés à plusieurs milles des départs de vols, va-t-on améliorer les bulletins météorologiques dans la mesure où il le faudrait?

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

LA NOMINATION DE M. IVAN RITMAN

M. J. B. Morison (Hamilton-Wentworth): J'ai une question à poser au secrétaire d'État suppléant. Aurait-il l'obligeance de demander au ministre s'il savait, lorsqu'il a nommé M. Ivan Ritman membre du Bureau de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, que le monsieur en question avait été reconnu coupable en juin dernier d'avoir eu en sa possession un film obscène, dont il avait tiré les épreuves, qu'il a réalisé et mis en circulation?

Des voix: Oh.